

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 8-9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Pro Helvetia au service de la culture et de la présence spirituelle suisse à l'étranger

(A.T.S.) Sauvegarder et encourager la culture dans notre pays, maintenir et développer la présence spirituelle de la Suisse à l'étranger, tel est le double objectif de Pro Helvetia. Ces principes sont exposés dans l'annuaire 1970-71 de la fondation, sous la plume du président de cette dernière, l'ancien conseiller fédéral Spuehler, qui constate que la politique culturelle s'impose de plus en plus comme un moyen de tisser des liens entre les Etats et d'améliorer ainsi les relations internationales.

Pro Helvetia poursuit M. Spuehler, a trouvé là un rôle éminent à jouer, d'autant plus que la gêne que l'on ressent, parfois en Suisse à confier les relations publiques culturelles à l'Etat incite nos autorités à recourir aux bons soins d'une organisation autonome. Bien que Pro Helvetia vive d'un subside annuel de la Confédération et que les membres de son conseil soient désignés par le gouvernement, la Fondation conçoit son activité en toute liberté et ne dépend en rien des pouvoirs publics. De même, les artistes qu'elle aide gardent leur entière liberté d'action, car, affirme M. Spuehler, le créateur ne saurait être lié par une aide officielle.

La subvention annuelle qui était de 4 millions en 1969 et 1970

est passée à 5 millions de francs en 1971 et à 5,5 millions en 1972 par une décision du Parlement. Les activités de la Fondation se sont multipliées depuis quelques années. C'est ainsi que la Confédération lui a confié, à titre provisoire, l'éducation des adultes. En 1970, 52 pour cent de l'activité de la Fondation était consacrée à l'intérieur et 48 pour cent à l'étranger.

Entre 1967 et 1970, Pro Helvetia a organisé plusieurs expositions itinérantes à l'étranger, dont l'une consacrée aux dessins suisses du XVI^e au XX^e siècle, a parcouru les Etats-Unis et l'autre, qui a pour thème l'architecture contemporaine suisse, fait un long périple en U.R.S.S. et dans d'autres pays de l'Est.

Une exposition de design industriel suisse a également visité plusieurs pays socialistes ! Pro Helvetia a aussi participé aux diverses manifestations culturelles suisses organisées au Japon dans le cadre de l'exposition universelle d'Osaka, tournées étrangères d'orchestres O.S.R., orchestre de la Tonhalle de Zurich, orchestres de chambre de Lausanne et Zurich), d'interprètes, de troupes de théâtre (centre dramatique romand et théâtre de Carouge, Schauspielhaus de Zurich, théâtre de Bâle, théâtre Am Neumarkt, de mimes et de conférenciers : telles sont quelques-unes des réalisations de la fondation à l'extérieur. On peut y ajouter une semaine du cinéma suisse à Paris, une quinzaine du jeune cinéma suisse à Montréal et la coproduction

avec la télévision suisse d'une série de 13 monographies consacrées à des peintres et sculpteurs suisses contemporains. Les distributeurs de livres, de disques, de périodiques et de partitions musicales ont fortement augmenté, ainsi que les publications (la série de monographies d'artistes suisses du XX^e siècle en collaboration avec deux éditeurs par exemple).

Vers un parc national romand

(A.T.S.) L'idée de créer un petit « parc national romand » sur les versants vaudois et valaisans de la chaîne des Diablerets fait son chemin. Il s'agirait de réunir la réserve valaisanne de Derborence, déjà ancienne, et celle du vallon de Nant, au-dessus de Bex, constituée plus récemment, après l'abandon d'un projet de place, de tir, en leur adjoignant de nouveaux territoires vaudois situés au sud du massif des Diablerets, dans la région d'Anzeindaz-Pas de Cheville. On obtiendrait ainsi une vaste réserve naturelle de près de 80 km², fort riche en faune et en flore.

Le périmètre du futur parc a déjà été délimité dans ses grandes lignes, d'entente entre la Confédération, les cantons de Vaud et Valais, les communes directement intéressées, ainsi que la Ligue suisse pour la protection de la nature et le club alpin suisse. Resterait à résoudre le problème financier, les communes (celle de Bex en particulier) demandant une indemnisation pour la renonciation à certains pâturages et forêts et pour l'entretien de la réserve. Une partie de celle-ci (Derborence et Nant) serait intégralement protégée, alors que des points d'hébergement seraient prévus pour les promeneurs dans d'autres zones. La chasse serait partout interdite.

Grand pas vers un nouveau régime d'assurance-maladie : publication du rapport de la commission d'experts

(A.T.S.) « La situation actuelle dans l'assurance-maladie n'est plus tenable » a affirmé devant la presse, M. H.P. Tschudi, chef du Département Fédéral de l'Intérieur. La mise sur pied d'un nouveau régime d'assurance-maladie ne saurait plus tarder. La loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accident — la célèbre Lama — date de 1911 et n'a pu être révisée qu'une seule fois en l'espace de 60 ans : en 1964.

Une commission de 56 experts, qui s'est mise au travail en février 1969, a élaboré un projet qui comporte cinq innovations majeures propres à satisfaire les besoins actuels : l'assurance des frais d'hospitalisation obligatoire pour toute la population. L'assurance de l'indemnité journalière obligatoire pour tous les salariés et pour certains groupes d'indépendants. Des examens préventifs périodiques à la charge des caisses-maladie. L'assurance des soins dentaires et l'octroi de subventions fédérales en faveur de la construction d'établissements hospitaliers.

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS M O N A

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92 - Puteaux

Tél. : 776-13-37

Priorité à l'aspect social

La commission s'est fixée pour but de protéger la population obligatoirement contre les conséquences économiques des gros risques, en matière de maladie et d'accident, tout en donnant la possibilité à celui qui le désire d'adhérer, pour les autres risques, à une assurance aux prestations étendues, mais facultative sur le plan fédéral. C'est pourquoi il est proposé une assurance obligatoire pour frais d'hospitalisation contre le risque grave que représente une hospitalisation de longue durée et une assurance obligatoire de l'indemnité journalière garantissant une compensation équitable du salaire en cas de maladie, de maternité et, subsidiairement, d'accident, à une grande partie de la population. Le caractère social de l'assurance est ainsi accentué, puisqu'on lui fait couvrir tous les risques importants, mais en renonçant à mettre à sa charge les risques de moindre importance. En effet, pour l'assurance des soins médico-pharmaceutiques, le système actuel de financement est maintenu, c'est-à-dire que l'assurance est facultative sur le plan fédéral, mais peut être déclarée obligatoire par les cantons (ou par les communes par délégation de pouvoirs).

Présentement, l'assurance-maladie a été rendue obligatoire dans vingt cantons sur le plan cantonal ou communal. D'autre part, dans le nouveau système, les caisses-maladie seraient tenues de créer une assurance rés, à laquelle pourrait adhérer facultative du traitement des dents et des prothèses dentaires toute personne ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et pouvant justifier que ses dents sont en bon état. Les caisses seraient tenues de payer la moitié des frais du traitement dentaire conservateur et jusqu'à 500 F par an pour des pro-

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20°
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

thèses mobiles de moëlle simple et adéquat.

L'ensemble du système serait complété par diverses assurances complémentaires et, principalement par une assurance pour salariés qui obligerait les employeurs à assurer le personnel de leur entreprise pour une indemnité journalière de même montant que celle qui est garantie dans l'assurance-accident obligatoire, soit actuellement 80 % du salaire dont l'assuré se trouve privé (les revenus journaliers n'étant pris en compte que jusqu'à 100 F). L'indemnité journalière ne serait garantie que dès le 31^e jour d'incapacité de travail, car l'employeur devrait être tenu par la loi de continuer à payer le salaire en cas de maladie jusqu'à ce moment-là.

La Suisse :

« Paradis du commerce d'esclaves »

Le « commerce d'esclaves » de Turcs, de Yougoslaves, d'Espagnols, d'Italiens et de Portugais n'est pratiqué uniquement par des charlatans étrangers, mais également, depuis l'été 1971 surtout, par « un nombre relativement important d'employeurs suisses ». Le Département fédéral de justice et police (Dfjp) suit ce « commerce » avec « une inquiétude croissante ». En 1971 uniquement, des étrangers et des Suisses ont fait entrer

« plusieurs milliers » de travailleurs étrangers dans notre pays grâce à différents trucs. Il n'est pas rare de voir cette main-d'œuvre étrangère — qui n'ose protester — « travailler et être logée dans des conditions extrêmement misérables ».

Des pseudo-touristes pénètrent dans le « Paradis suisse »...

Il arrive que cette main-d'œuvre illicite entre en Suisse en car, accompagnée par un « marchand d'esclaves » déguisé en « guide », apprend-on du directeur de la police fédérale des étrangers, M. Elmar Maeder. Le « guide » dépense quelque argent pour tel voyage, afin de jouir de la pleine confiance de ses « esclaves ». Il arrive très souvent que ces derniers vendent le peu de bien qu'ils possèdent dans leur pays et n'ont par la suite plus rien à perdre...

Un commerce qui rapporte

Aux dires de M. Maeder, ce « commerce d'esclaves » se traduit très souvent dans les faits par de mauvaises conditions de travail et de logement. Certes, les employeurs paient toujours les impôts et les cotisations A.V.S. de leur main-d'œuvre illécite, mais très souvent, ils ne leur paient pas d'assurance-maladie et accidents.

Pour ce qui est des « passeurs » étrangers ce sont toujours les mêmes. Et M. Maeder de rappeler un cas qui s'est produit en Suisse romande : en quelques mois, un « marchand d'esclaves » avait gagné, grâce à ce « commerce », 62 000 francs net.

Le tribunal l'a condamné à une amende de 5 000 F. Il importait des Portugais...

« Une prime d'encouragement... »

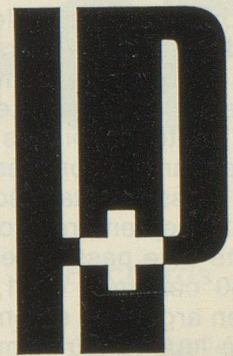
Depuis l'été 1971, le Département fédéral de justice et police a observé de manière toujours plus fréquente qu'un « nombre relativement important d'employeurs suisses » tentaient de violer les mesures de limitation de la main-d'œuvre étrangère.

Une notice du D.F.J.P. fut envoyée aux directions cantonales de police, leur demandant de procéder à des contrôles périodiques dans les entreprises. On rappela également les dispositions légales aux employeurs, soit par l'intermédiaire d'associations, soit directement. Le D.F.J.P. espère que la menace de réduire, voire de supprimer l'octroi d'autorisations aux nouveaux ouvriers étrangers d'un employeur qui n'aurait pas respecté les dispositions fédérales produira un effet persistant. Mais du point de vue financier, les employeurs fautifs peuvent s'attendre à une amende maximum de 2 000 F, ce qui, de l'avis de différentes personnes au D.F.J.P. est presque « une prime d'encouragement ».

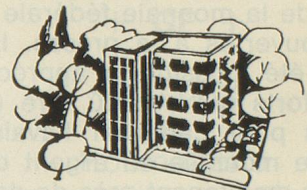
Un cas parmi tant d'autres

L'armée du salut de Kœniz, près de Berne, a hébergé huit petits paysans turcs qui se sont séparés de tout ce qu'ils possédaient dans leur pays « pour mener une vie meilleure dans le paradis suisse ». Ils sont tombés dans le piège d'un ressortissant italien de 28 ans, E. O., pourtant connu dans la branche. Afin d'offrir un premier sucre à ces huit Turcs, il les hébergea « à ses frais » dans un hôtel à Spiez, au bord du lac de Thoune. Mais il joua de malchance : le propriétaire de l'hôtel se méfia et alarma la police. L'homme sentit venir le danger et faussa compagnie à ses « hôtes » turcs, afin de préserver ses derniers bénéfices. E. O. aurait déjà amené en Suisse des centaines de Turcs sans défense.

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSARE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements
prière de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

Monnaie fédérale : une avalanche de pièces en argent

(A.T.S.) Les heures des pièces de monnaie suisses en argent sont comptées. Actuellement déjà et depuis le 31 mars dernier, les banques ne sont plus tenues de les accepter. Les détenteurs de telles pièces peuvent cependant encore les rendre à la caisse d'Etat fédérale jusqu'au 30 septembre prochain mais, cette date passée, les pièces de 50 centimes de 1, 2 et 5 francs en argent ne seront plus reprises à leur valeur nominale. Récemment, les portes du Bâtiment de la monnaie fédérale se sont ouvertes à la presse. Il a ainsi été possible d'apprécier les efforts qui ont dû être déployés pour canaliser l'avalanche de monnaie en argent qui, depuis maintenant près de deux ans, déferle sur la caisse d'Etat. Les pièces en argent sont ensuite impitoyablement broyées au Bâtiment de la monnaie fédérale.

Septembre 1971, avec 45 millions de pièces, et avril 1972, avec 76 millions, ont été les deux mois record. Entre ces deux mois, 35 millions de pièces en argent ont été retournés chaque mois. Actuellement, les rentrées de pièces en argent s'élèvent mensuellement à plus de 10 millions.

Du 1er janvier 1971 au 30 juin 1972, la caisse d'Etat a reçu 143 388 864 pièces de monnaie en argent d'une valeur de 244 945 320 francs et d'un poids de 946 588 kilos. Ce nombre important de pièces représente le 33,3 pour cent de toutes celles qui étaient encore en circulation à la fin de l'année 1970 et dont la valeur s'élevait à 734 340 000 francs. Il faut cependant remarquer qu'un grand nombre de pièces sont encore aux mains des collectionneurs et, si l'on compte les très nombreux touristes étrangers passant chaque année dans notre pays et que l'on admet que chacun d'eux garde une ou deux pièces de

monnaie, on arrive rapidement à des dizaines de millions de pièces irrécupérables. On pense cependant que près de la moitié des pièces en argent qui étaient en circulation à la fin 1970 pourront être fondues à la fin 1972. C'est la monnaie fédérale qui se charge de cette opération. Sur 917 millions de tonnes de pièces en argent récupérées, 869 tonnes avaient déjà été broyées au début du mois de juillet. Le métal ainsi récolté est ensuite

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

vendu soit en Suisse, soit à l'étranger. La Confédération n'en garde qu'une faible quantité pour ses propres besoins.

En 1972, les 41 employés de la monnaie fédérale ont battu 116 millions de pièces de monnaie pesant quelque 320 tonnes, ce qui représente une production horaire de 4 319. La production a donc fortement augmenté. En effet, en 1966, 770 pièces seulement étaient battues à l'heure. La monnaie fédérale bat des pièces de nombreux pays, notamment d'Israël, d'Irak et d'Autri-

che. Pour la Suisse, seules des pièces de 10 centimes ont été frappées cette année.

Distribution des prix du concours

« Maintenez propre la Suisse »

(A.T.S.) Il y a quelques jours a eu lieu au Jakobshorn, à Davos, la distribution des prix du concours « Maintenez propre la Suisse », organisé en juin et juillet par la Ligue pour la propreté de la Suisse, en collaboration avec la Société suisse des Pharmaciens. 12 000 personnes y avaient participé. C'est le jeune Rudolf Good, 15 ans, de Pfafers (gr), qui a remporté le premier prix et qui pourra ainsi passer 17 jours de vacances à Bangkok avec une autre personne.

Le concours consistait à distinguer, dans huit exemples de comportement à l'égard de l'environnement, lesquels sont incorrects. Le but des organisateurs était de confronter, avant que commence la saison des vacances et des voyages, la population avec les problèmes de la protection de l'environnement et de solliciter la coopération active de chacun au maintien de la qualité de notre milieu naturel. La ligue a également établi un contact avec tous les participants, en leur envoyant un bulletin de recommandations et une petite brochure.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au Jakobshorn, M. Bartholomé, secrétaire général de la Société suisse des Pharmaciens, a souligné que le but du concours ne sera vraiment atteint que lorsque la majeure partie de la population travaillera activement au maintien de la propreté de la Suisse. Pour cela, a conclu l'orateur, il importe qu'on saisisse « chaque occasion qui se présente de reprendre les « coupables », aussi poliment que possible, mais avec beaucoup de fermeté, et de leur montrer en quoi ils ont agi contre les intérêts de l'environnement ».

Les pièces de un et deux centimes

(A.T.S.) Des pièces de 1 centime seront frappées l'année prochaine. En ce qui concerne celles de deux centimes, on pense finir le stock de rondelles et arrêter ensuite la production. En effet, les pièces de 1 et 2 centimes ont une valeur plus grande que leur valeur nominale. La caisse d'Etat prend garde à ce qu'il ne se produira pas d'abus dans ce domaine et livre les pièces en cuivre au « compte-gouttes ». Elle a même vendu des pièces de 1 centime pour 2,8 centimes aux Etats-Unis à une entreprise américaine qui les utilisait pour sa publicité.

Le gruyère d'alpage toujours plus rare malgré une augmentation constante de la qualité

(A.T.S.) En 1953, on dénombrait encore 55 fabricants de « Gruyère » sur les alpages fribourgeois, livrant leur production à l'Union suisse du commerce de fromage (U.S.F.). Il n'y en avait plus que 8 l'an dernier. Les livraisons, qui s'élevaient à 67 773 kg en 1960, sont tombées à 25 140 kg en 1971. Ces chiffres ont été révélés lors de l'assemblée générale de la société fribourgeoise pour l'amélioration du « Gruyère », qui vient de se tenir à Bulle.

Selon le Centre romand d'informations agricoles (C.R.I.A.), la diminution de la production n'est pas due à un défaut de qualité, puisqu'au contraire des résultats remarquables ont été enregistrés sur ce plan-là : en 1960, le surchoix atteignait 32,5 % de la production d'alpage, alors qu'en 1970, 98,1 % des fromages étaient classés en premier choix. Il y a donc lieu d'attribuer le recul de production à des difficultés économiques notamment de main-d'œuvre et de prix insuffisant, estime le C.R.I.A. qui conclut : « Bien que la production du gruyère d'al-

page ne constitue pas une importante proportion de la fabrication de ce fromage en pays fribourgeois (0.59 % de la totalité), il y a bien lieu de ne rien négliger pour encourager les tenanciers d'alpages à maintenir cette fabrication dont l'écoulement ne pose fort heureusement aucun problème. »

Une maison « self made »

Une maison (la première en Europe) synthétique, laminée, et à l'usage multiple est d'ores et déjà disponible en Suisse.

Cette maison a été développée par la Volkshaus-Pala Bau GmbH et Cie, et rendue publique par la télévision, les grandes revues illustrées et les compétents périodiques de la branche.

Il s'agit en l'occurrence d'un exploit révolutionnaire sur le marché de construction. Cette maison synthétique a provoqué un écho très favorable dans le monde entier, et divers pays (par exemple : la France, Israël, le Mexique, la Tunisie, pour citer seulement les plus intéressés) se sont vivement intéressés pour elle, cela spécialement en considération du fait qu'elle peut — en plus — servir : d'un logement provisoire dans les régions frappées par une catastrophe, d'un cantonnement militaire, d'un abri de protection pour la population civile.

Le prix de la maison est sensationnel : pour la valeur d'une voiture de classe moyenne nous fournissons depuis Lucerne tous les éléments à partir de l'arrêt supérieur du plancher.

Le complet envoi, emballé dans des cartons, contient : les éléments de paroi, les éléments de plancher, la porte extérieure principale résistant aux influences climatiques avec la garniture nécessaire avec la serrure, avec un cadre aveugle, trois fenêtres tournantes et basculantes, un engrenage-bord (arrête), une LM-olive double peinte, du

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

matériel de fixation, des crampons spéciaux, d'autres petits objets, plusieurs balles de matériel isolant, de la laine de verre, un barrage de protection contre la diffusion de la vapeur, un revêtement extérieur absolument résistant aux changements du climat.

Ce revêtement est, en plus, anti-flamme, résistant à l'eau de mer, aux termites et au climat tropical.

Le poids de tous les éléments est de 800 kg ca. La surface est de 40 m². Les parois séparatoires peuvent être installées chaque 50 cm dans les deux sens (sens de la longueur et sens travers).

Puisque tous les éléments de construction sont normalisés, la maison populaire peut être extensible ou réduite suivant le cas ou le désir. Les charges calculées de la construction correspondent naturellement aux prescriptions des normes techniques de construction.

Il existe, en outre, une expertise élaborée par le Dr Ing. W. Kast, professeur à l'Université et à l'Institut pour la technique de chauffage et concernant ladite maison populaire. Cette expertise, ayant pour objet l'examen de l'isolation thermique et des installations destinées à la protection contre la diffusion de la vapeur, confirme que la protection thermique ainsi que celle contre la diffusion de la vapeur des maisons habitées pendant la saison d'hiver sont suffisamment garanties et qu'elles correspondent entièrement aux prescriptions de la DIN 4108 (protection thermique dans les bâtiments).

Les maisons peuvent être posées pratiquement partout, même aux endroits où la construction conventionnelle serait impossible ou très chère, soit sur des terrains raides ou en haute-montagne.

Le matériel, emballé en paquets, peut être transporté jusqu'au chantier même. On calcule que le montage de la maison popu-

laire exige un travail de trois ouvriers pendant trois ou quatre jours. On peut l'exécuter aussi soi-même (Do it Yourself).

Toutes les conduites (par exemple : téléphone, électricité, etc.) peuvent être installées dans les parois qui ont une épaisseur de 20 cm.

Nous avons aussi la possibilité de vous fournir les douches, les cuisines économiques ainsi que d'autres objets d'ameublement. En tenant compte de son usage multiple, la maison populaire peut, en plus, servir : d'un dépôt, d'une salle d'attente, d'un

GRAND STOCK
de
**PETITS ROULEMENTS
RADIOUX**
Alésage : 1 $\frac{3}{8}$ à 10 $\frac{3}{8}$

RMB

ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46.54

Une gamme R. M. B.

atelier, d'un bureau, d'un pavillon de vente, d'un pavillon d'exposition, d'une cabine pour changer de vêtements, d'une salle de douches, etc.

Pour toutes les informations plus détaillées nous sommes toujours à votre disposition dans la maison-modèle érigée dans le jardin de l'hôtel « Schlüssel » à Immensee (SZ). Nous vous saurions gré si vous vouliez nous aviser à temps de votre visite. Avec nos meilleures recommandations, l'importateur des « maisons populaires », J. Scheipers et C^o, Altegghalde 2 6045 Meggen/Lu, tél. 041/37 19 15.

Assistance des Suisses de l'étranger : message du Conseil fédéral

(A.T.S.) A la veille de la fête nationale, vouée particulièrement cette année à la « Cinquième Suisse », le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un message à l'appui d'un projet de loi sur l'assistance des Suisses de l'étranger. Selon le projet de loi, fondé sur l'article 45 bis de la Constitution fédérale approuvé le 16 octobre 1966 par le peuple et les cantons, la Confédération s'engage à prendre à sa charge l'assistance des Suisses de l'étranger.

Les nouvelles dispositions visent avant tout à assurer un traitement uniforme des cas d'assistance, ce qui n'est pas garanti dans la réglementation actuelle par les cantons et les communes, et à les liquider plus rapidement. Les cantons d'origine devront continuer à secourir leurs ressortissants en France et en République fédérale d'Allemagne dans les limites des conventions d'assistance. La Confédération prendra à sa charge tous les autres frais et remboursera aux cantons les dépenses éventuelles qu'ils auront engagées pour les Suisses de l'étranger durant les trois premiers mois suivant leur retour en Suisse, pour autant que les indigents aient séjourné au moins trois ans à l'étranger.

Pour des motifs de droit constitutionnel, l'assistance des citoyens suisses tombés dans le besoin lors d'un séjour temporaire à l'étranger ne peut être réglée dans cette loi. En revanche, il est prévu d'autoriser la division de police, par un arrêté spécial, à leur allouer, en cas de nécessité et à des conditions déterminées, des avances remboursables.

Tous les cantons et organisations consultés ont approuvé la prise en charge de l'assistance des Suisses de l'étranger par la Confédération.

Tribune internationale des compositeurs :

un Suisse se fait remarquer

(A.T.S.) La « Tribune internationale des Compositeurs », qui vient de siéger pendant plusieurs jours à Paris, à l'Unesco, pour la dix-huitième année consécutive, a particulièrement remarqué la composition présentée par M. André Zumbach, chef du service de musiques ancienne, contemporaine et expérimentale de la radio suisse romande et qui travaille au studio de Genève. M. André Zumbach est bien connu en particulier dans les milieux des jeunes compositeurs suisses.

La Tribune internationale des Compositeurs réunissait à Paris les délégués des trente-deux pays qui y participent. Le vote final s'est porté sur le « Requiem » composé par le Hongrois Sandor Balassa à la mémoire du poète Lajos Kassak. Les participants ont constaté, en outre, qu'au cours de la dernière saison, l'action entreprise en faveur de la musique contemporaine s'est encore amplifiée et donna lieu à près de 700 émissions radiophoniques.

Un cratère lunaire porte désormais le nom d'un savant suisse

(A.T.S.) Un des innombrables cratères lunaires que les progrès de l'astronautique et de l'astronomie ont permis de découvrir ces dernières années, a été récemment baptisé par la Société internationale d'Astronomie du nom d'un savant suisse, Robert Emden.

Robert Emden, né en 1862 à Saint-Gall et mort à Zurich en 1940, avait étudié la physique et les mathématiques à Heidelberg, Berlin et Strasbourg, avant d'être nommé, en 1899, professeur à l'école polytechnique de Munich, où il a enseigné jusqu'en 1933, la physique, l'astrophysique, la météorologie et la navigation aérienne.

Au début de ce siècle, Emden a effectué de nombreux vols en

ballon et réalisé les premières tentatives de mensurations photogrammétriques et d'expériences scientifiques à partir d'un ballon libre.

Le cratère qui porte désormais son nom est situé dans la zone polaire septentrionale de notre satellite naturel. Il figure sur les nouvelles cartes séléniques établies et publiées par le Centre d'information aéronautique de l'armée de l'air des Etats-Unis.

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C-3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle
Facturière F-4
entièrement électronique ?
Documentation et
Démonstration

HERMES-PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS-1^{er} - Tél. RIC. 31-56

Négociations relatives à la Sécurité sociale entre la Suisse et la France

(A.T.S.) Du 26 au 30 juin dernier, une première phase de pourparlers, en matière de sécurité sociale, s'est déroulée à Berne entre une délégation française et une délégation suisse en vue de la révision des accords existants en la matière entre les deux pays. Une deuxième phase aura lieu dans le courant courant de l'année, à Paris.

Atlas de la Suisse une nouvelle carte géologique

(A.T.S.) Le service topographique fédéral vient de publier une série de douze planches, la sixième livraison de son atlas de la Suisse.

Grâce à la collaboration de la commission géologique de la Société helvétique des sciences naturelles, la Suisse dispose, pour la première fois depuis 70 ans, d'une nouvelle carte géologique d'ensemble du pays et, pour la première fois également, d'une carte géotectonique conforme à l'état le plus récent de la recherche. Toutes deux ont été élaborées par Auguste Spicher. La commission géologique de la Société helvétique des sciences naturelles publiera, prochainement et séparément, ces deux cartes développées sur un territoire quelque peu plus étendu.

Le groupe des cartes de géographie économique de l'Atlas a été sensiblement complété, avec la collaboration du bureau fédéral de statistique, par quatre planches contenant dix cartes consacrées au thème de l'industrie et des arts et métiers. Ces cartes montrent la dispersion différenciée, en genre et en quantité, des diverses branches de l'industrie et des arts et métiers. Ce groupe de cartes est enrichi par la représentation abondamment documentée de l'économie énergétique de Hans Wueger et par la carte des roches et des richesses du sous-sol de F. de Quervain. Les cartes actuelles des structures de l'habitat sont complétées par quinze exemples de villes de moyenne importance et par l'annexe de brefs commentaires. Une planche consacrée au Jura présente quelques régions particulièrement caractéristiques. L'élaboration de l'atlas s'est effectuée, comme jusqu'ici, à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich sous la direction du professeur E. Imhof.

Plaques minéralogiques réfléchissantes testées à Bienne

(A.T.S.) Au début de décembre 1971, plus de mille plaques minéralogiques réfléchissantes avaient été mises en circulation dans la région de Bienne pour un essai préliminaire. A la fin du mois de mai de cette année, le stock était épuisé. Selon un communiqué publié par l'Automobile Club de Suisse (A.C.S.), ces tests vont recommencer à une plus grande échelle et pour une durée d'une année, afin d'offrir la possibilité aux autorités compétentes et au grand public de déceler dans la pratique les avantages et les inconvénients des plaques réfléchissantes et de faire part de leur opinion sur cette enquête. Ces expériences permettront aux responsables de la Confédération de déterminer plus sûrement l'opportunité du maintien ou de la levée de l'interdiction

des plaques réfléchissantes, voire d'en envisager l'introduction générale obligatoire.

M. J. Schwarzenbach nouveau membre de la Commission fédérale pour le problème des étrangers

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a nommé M. Hans Flueckiger, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers, M. Franz Muheim (p.d.c.) conseiller d'Etat, M. Valentin Oehen (ac-nat), conseiller national et M. James Schwarzenbach (indép.), conseiller national, comme nouveaux membres de la commission fédérale consultative pour le problème des étrangers pour la période de fonctions qui prendra fin le 18 novembre 1972, annonce le Département fédéral de justice et police.

Les anciens Suisses d'Egypte se constituent en association

Lors de la 51^e journée des anciens Suisses d'Egypte, qui s'est déroulée à Lucerne, il a été décidé de constituer en une véritable association les groupements qui existaient depuis une cinquantaine d'années. L'assemblée constituante a nommé un comité provisoire chargé d'élaborer des statuts.

Une école suisse de police

(A.T.S.) En septembre prochain s'ouvrira à Neuchâtel une institution absolument nouvelle dans notre pays et qui retient déjà l'attention dans les pays voisins : l'« école suisse de police », qui sera liée à la section d'administration de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel. Lors d'une conférence de presse donnée à Lausanne, M. Georges Beguin, président de la nouvelle école, a donné des précisions.

Placée sous les auspices de l'Institut suisse de police (fondé en 1945), l'école suisse de police n'aura pas un caractère strictement officiel, mais elle sera soutenue par les pouvoirs publics. Son but est de permettre à des jeunes gens de se préparer dès l'âge de 16 ans à une carrière dans la police en uniforme ou en civil, cantonale ou municipale, alors qu'actuellement ils sont obligés d'attendre d'avoir fait leur école de recrue militaire. La formation sera suffisamment polyvalente pour permettre aux élèves de bifurquer éventuellement vers d'autres professions administratives.

L'effectif réduit de l'école (au maximum 120 élèves) ne permettra pas de couvrir l'ensemble de la relève policière, qui est en Suisse d'environ 700 jeunes gens par an (sur un effectif total de 11 000 policiers et gendarmes). Le fait d'avoir suivi le nouvel établissement ne donnera pas accès d'office aux corps de police et ne supprimera pas complètement la formation prévue actuellement par les cantons et les villes. Mais cet enseignement constituera une « pépinière » des policiers de Suisse et donnera à ceux qui le suivront plus de chances de promotion professionnelle.

Les cours, destinés à toutes les régions linguistiques du pays, dureront trois ans et se termineront par un certificat de capacité. Les deux premières années seront consacrées à la formation générale et la troisième à la formation policière proprement dite : droit, législation sur la circulation routière, techniques d'identification, méthodes d'intervention et d'audition, connaissance des armes, éducation physique, sauvetage, mais aussi langues, protection de la nature. Une attention particulière sera accordée à la psychologie, à l'éthique et au comportement humain. Un écolage sera perçu, mais on prévoit un système de bourses.

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE
VITRERIE - MIROITERIE
REVETEMENT DE SOL
AGENCEMENT INTERIEUR

APPENZELLER

78240 - CHAMBOURCY
TEL. 965.31.46

PARTICULIERS
ET INDUSTRIES

Une expédition suisse au Kilimandjaro

(A.T.S.) Une expédition organisée par l'Ecole de haute montagne des Diablerets et conduite par le guide Maurice Werro a quitté la Suisse à destination du Kenya. Composée de quatorze Vaudois et Genevois, dont un médecin d'Avenches, un aspirant guide de Montreux et plusieurs femmes, elle se propose de gravir le Kilimandjaro, le plus haut sommet d'Afrique (6 000 mètres d'altitude). Elle doit être de retour le 22 mai. Une seconde expédition, forte d'une quinzaine de participants et qui comprendra peut-être le champion de ski Willy Favre, quittera les Diablerets le 9 juin, également pour le Kilimandjaro. L'automne dernier, une expédition déjà dirigée par Maurice Werro avait gagné l'Afghanistan en voitures et avait fait l'ascension de plusieurs sommets du massif de l'Hindsoukouch, à 6 000 mètres d'altitude.

Don à la Fondation Gottfried-Keller

(A.T.S.) Un collectionneur suisse a fait don à la Fondation Gottfried Keller de plus de 400 gravures de Pablo Picasso. La Fondation s'est engagée à déposer les éléments de cette collection dans les musées des Beaux-Arts de Genève, Berne, Bâle et St-Gall, au Kunsthaus de Zurich et au cabinet des estampes de l'Epf de Zurich, en tenant compte des œuvres de Picasso déjà en possession de ces institutions.

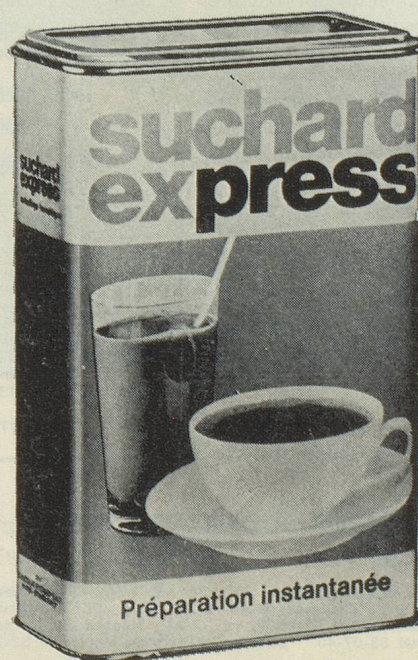
Cet automne, la donation sera exposée intégralement au musée de Berne. D'autre part, les divers musées devront s'engager à exposer les pièces reçues en dépôt. La Fondation accepte ainsi une condition posée par le donateur : dans un laps de temps de cinq ans, le public devra avoir l'occasion de voir

l'ensemble de la collection exposée dans l'une ou l'autre ville de Suisse.

La Fondation Schiller suisse attribue sept prix

(A.T.S.) Le Conseil de surveillance de la Fondation Schiller suisse, récemment réuni à Schaffhouse pour ses assises annuelles, a décidé d'attribuer à sept écrivains et poètes suisses, dont une femme, des prix de 2 000 à 5 000 francs pour un montant global de 21 000 francs, annonce un communiqué.

Deux prix de 5 000 francs iront à Georges Haldas, de Genève, pour l'ensemble de son œuvre poétique et narrative, et Adolf Portmann, de Bâle, pour le rayonnement de son œuvre scientifique et philosophique. Walter Vogt, de Berne, recevra 3 000 francs pour son œuvre narrative et dramatique. La Fondation a, en outre, décidé d'attribuer des prix de 2 000 francs à Erika Pedretti, de Celerina, pour ses essais littéraires, à Francis Bourquin, de Bienne, pour son œuvre poétique, à Pino Bernasconi, pour son recueil de poèmes en dialecte tessinois « I di da genur », et à Theo Candinas, de Coire Surrhin, pour son œuvre littéraire.



Nos lecteurs sont aussi des poètes

Voici d'Albert Mudespa-cher

JOIE DE VIVRE

poème qui vient d'être publié dans un recueil de poèmes intitulé

PERLES RUSTIQUES aux Ed. des Paragraphes littéraires de Paris.

Joie de Vivre

Le jardin du bonheur
C'est l'enclos plein de fleurs
Qui croissent dans nos cœurs
Et parfument nos heures.
Un Cœur plein d'amitié
C'est une belle plante
Sans nom particulier
Où l'envie est absente.
Les pensées qui l'animent
D'affection, de douceur
Ce sont ses vraies racines
Où se crée le bonheur.
Et les mots accueillants
Qu'on aime entendre dire
Sont des fleurs du printemps
Que nul ne peut flétrir.
Puis naissent les actions
C'est le fruit qui couronne
Dans une douce affection
Le vrai bonheur des hommes.

Sur cette boîte,
les
2 meilleurs arguments
de vente :

- c'est
du Suchard

- et il est
"express"